

s.C.41.Maroc.111.0.
s.B.34.70.Maroc.1. - DY/br

Le 29 août 1967

N o t i c e

Relations entre la Suisse et le Maroc

A Etat du contentieux:

1. Nationalisations

Le versement des indemnités consécutives à la nationalisation des terres agricoles n'a toujours pas été effectué. Les intérêts en cause sont estimés, du côté suisse à quelque 8 millions de francs.

2. Transferts

L'opération "Cité suisse d'Agadir" a permis le transfert de la plus grande partie des avoirs suisses, à titre de rapatriement.

3. Assurances

Les compagnies d'assurances étrangères ont rencontré récemment au Maroc des difficultés d'ordre fiscal. Par un accord de cession, la "Winterthur-Accident" a remis son portefeuille marocain à une société française.

B Investissements suisses au Maroc

Une stabilité économique et politique très relative, le contentieux subsistant avec notre pays et, en conséquence, le défaut d'un accord sur les investissements futurs expliquent la réserve des investisseurs suisses.

./.

- 2 -

Il existe cependant au Maroc des investissements suisses dans une grande variété de domaines: hôtellerie, artisanat, immeubles locatifs, entreprises de transports ou de travaux publics, prêts bancaires, sociétés de vente. Une estimation globale de ces investissements est illusoire; ils s'élèvent cependant sans aucun doute bien au dessus de 10 millions de francs suisses.

Barrage de T'Fer

Il ne s'agit pas ici d'investissement mais d'une adjudication de travaux publics par le gouvernement marocain. Les études de ce projet ont été confiées à une société suisse.

(Blechnow)

Nussbaumer